

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VOUGY
DU 19 NOVEMBRE 2008

Réuni sous la présidence de M. Alain SOLLIET, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Audit énergétique des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal confie au SELEQ 74 l'audit énergétique des bâtiments communaux dont le montant global est estimé à 5 826 € et des frais généraux de 175 €, la quote part communale, déduction faite de la participation du SELEQ 74, s'élève à 2 416 €

2 - Vérification des installations électriques

La vérification des installations électriques des bâtiments communaux est confiée à APAVE SUDEUROPE.

3 - Personnel non titulaire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'arrêté de recrutement d'un agent non titulaire, pour remplacer le personnel momentanément absent pour congé de maladie.

4 - Indemnité gardiennage de la Chapelle

L'indemnité prévue par les textes sera versée à la personne qui s'occupe de la Chapelle

5 - Indemnité de Conseil au Receveur

Il est décidé d'allouer les indemnités de conseil et d'aide à la préparation des documents budgétaires au taux de 100 % au trésorier de Bonneville.

6 - Location appartement

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail de location de l'appartement sis 404, rue des Ecoles.

7 - Questions diverses

Accord est donné pour une participation aux frais d'un voyage à AOSTE, pour les classes de CE1 et CE2

Vu pour être affiché le 21 novembre 2008
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Le Maire,